

24 heures

11.10.13

Débat Quelle politique énergétique pour le Canton de Vaud?

L'application immédiate de la loi doit être assurée

L'invité

Jean-Yves Pidoux
Conseiller municipal,
Lausanne*



La révision de la loi vaudoise sur l'énergie sera bientôt sous toit. Sous réserve d'un référendum (dont la probabilité a diminué), elle entrera en vigueur dans les prochains mois. On peut se féliciter d'avancées en matière de planification et d'encouragement tant à l'efficacité énergétique qu'aux productions d'énergie renouvelable. Il faut cependant déplorer qu'un article ait été mutilé par le Grand Conseil: celui qui porte sur la certification énergétique des bâtiments. La mesure croupion adoptée trahit une absurde défiance envers les locataires, qui afficheront, à juste titre, leur mécontentement.

Au-delà des satisfactions et des frustrations, le premier constat est que le «tournant énergétique» est en débat. Les discussions au Grand Conseil ont été interminables et parfois très confuses. Mais ce sujet techniquement et économiquement complexe est désormais à l'agenda public: c'est heureux, car des décisions devront être prises dans le cadre de la Stratégie énergétique fédérale 2050. Si elles doivent passer devant le peuple, il est crucial que celui-ci accroisse sa compréhension des enjeux énergétiques.

La deuxième remarque a trait aux habiletés politiques qu'il faut mettre en œuvre pour sérier les problèmes tout en maintenant la cohérence d'un ensemble. Les débats sur le chauffage électrique, que l'association Choc électrique a suscités par un lobbyisme assidu, ont porté sur un sujet important, mais qui n'était qu'un chapitre de la loi. L'ensemble ne devait pas être menacé

par une telle opposition. Retirer provisoirement l'alinéa qui portait sur les délais d'assainissement des chauffages électriques n'était pas une opération tactique, mais la garantie que la démocratie s'exerce intelligemment. Si un référendum doit être lancé par les propriétaires d'immeubles chauffés à l'électricité, il faut que ce droit populaire s'exerce sur le point litigieux, et lui seul.

En conclusion, j'exprime une inquiétude, liée au risque du «refilage de patate chaude». La Constitution fédérale attribue aux Cantons la responsabilité des mesures énergétiques à prendre dans le bâtiment. A leur tour, les Cantons confient des compétences aux Communes: par exemple, dans le Canton de Vaud, l'examen énergétique des permis de construire. Les Communes sont pour la plupart mal équipées pour procéder à cet examen, et il n'est pas rare que les promoteurs

«Sans l'assainissement suivi du parc immobilier, on aura fait une loi dénuée d'effets»

immobiliers négligent de remplir adéquatement, voire de fournir des documents pourtant requis par la loi.

Or, le secteur du bâtiment est énergivore, consommant près de la moitié de l'énergie utilisée en Suisse. Si les moyens ne se mettent pas en place pour assurer le suivi de l'assainissement du parc immobilier, on aura fait une loi méritoire, mais dénuée d'effets concrets. Il faut une loi dont l'application soit sérieusement et immédiatement garantie pour répondre aux avertissements des climatologues.

* Député, Les Verts

Pourquoi les papys font de la résistance

L'invité

Hans Rudolf Kappeler
Député PLR*



Lors du deuxième débat sur la révision de la loi cantonale sur l'énergie, le Grand Conseil a confirmé par 106 voix contre 17 sa décision de ne pas imposer aux propriétaires concernés l'obligation de changer leur système de chauffage électrique. Un vote clair et net, mais qui sera certainement remis en cause ces prochains mois.

«Les papys font de la résistance!» Le syndic socialiste d'une grande ville a fait sourire dans les travées en s'en prenant à un groupe de citoyens qui ont simplement utilisé leurs droits démocratiques pour rendre les députés attentifs à l'effort financier disproportionné qui pourrait leur être imposé. Mais je suis plutôt flatté par cette boutade, car les «papys» sont raisonnables, sensés, pleins d'expérience et de maturité.

Ayant construit ou acquis leur logement entre 1970 et 1980, ces «papys» ont effectivement plutôt des tempes grisonnantes; ce n'est pas une raison pour dénigrer leur combat. C'est sur les conseils des distributeurs d'électricité de l'époque, des entreprises publiques, que ces propriétaires ont installé des chauffages électriques, tout en devant prendre en retour des mesures d'isolation particulièrement importantes. Les caisses publiques ont ainsi été bien garnies via les tarifs d'électricité.

Se considérant comme de bons citoyens, respectueux de l'autorité, les membres de Choc électrique ne comprennent pas pourquoi on les livre à la vindicte publique. Pourquoi le vélo électrique, c'est génial, mais le chauffage électrique, une catastrophe. Pourquoi

s'attaquer à une petite minorité, alors que la sortie du nucléaire est un objectif qui concerne toute la population? Pourquoi imposer le remplacement d'un système de chauffage qui fonctionne très bien et ne pollue pas pour un coût de l'ordre de 100 000 francs (moins de 10% des logements concernés disposent d'un circuit d'eau chaude)? C'est à la fois un investissement gigantesque et une perte de valeur immédiate. Voilà pourquoi les «papys» sont fâchés et très mobilisés.

Comptant plus de 3600 membres et sympathisants, Choc électrique n'est pas un groupement de *Neinsager*. Formé de citoyens actifs, intéressés par les questions énergétiques, son comité est prêt à collaborer avec les services de l'Etat pour participer à l'effort général d'information des propriétaires, pour favoriser l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.

«Le vélo électrique, c'est génial, mais le chauffage électrique, un désastre. Pourquoi?»

Les propriétaires de chauffages électriques sont prêts à faire des efforts, même importants, mais ils refusent de devoir supporter une charge largement supérieure à celle des autres. Choc électrique n'est pas une caste de propriétaires aisés. Toutes les classes sociales et tout l'échiquier politique s'y trouvent représentés. Et les locataires sont aussi concernés, car les coûts de transformation seront évidemment répercutés sur les loyers. Il est donc temps d'être raisonnable, et Choc électrique confirme sa disponibilité.

* Membre de Choc électrique